COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 décembre 2012 (convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUPRAT Christophe, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie M. OLIVIER Michel, Francoise. M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBIRAN Claude, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard. M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, MIle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10

Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10

M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence

Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude

Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20

M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15 $\,$

M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35 M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35

M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte

M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas

M. CHARRIER Alain à M. BAUDRY Claude

M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique

MIIe. DELTIMPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine M.EGRON Jean-François à M. COUTURIER Jean-Louis

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10

M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis

M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35

M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20

M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane

Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne

M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max

Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35

M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël

M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50

Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50

M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

PÔLE DE LA PROXIMITÉ Direction de l'eau

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 21 décembre 2012

N° 2012/0943

Régie de l'Eau Industrielle - Execice 2012 - DM nº - Décision - Adoption -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2012 de la Régie de l'Eau Industrielle, il s'avère nécessaire de procéder, au sein de la décision modificative n°2, à un ajustement en recettes et en dépenses, des crédits d'ordre relatifs aux opérations suivantes :

- dotations annuelles aux amortissements, prévues au Budget Primitif de la Régie à hauteur de 508 757 €, et réalisées sur l'exercice 2012 pour un montant de 518 426,53 €, soit + 9 669.53 €.
- Diminution du virement de la section d'investissement 9 669.53 €.

Cette décision modificative a été validée par le Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau Industrielle, en sa séance du 8 novembre 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2006/0858 du 24 novembre 2006,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau Industrielle, en sa séance du 8 novembre 2012 ;

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

Décide

Article 1 : d'adopter, en application des dispositions de l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision modificative n^o pour le budget de la Régie de l'Eau Industrielle dont le détail figure en annexe du présent rapport.

Article 2 : autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 3 :</u> Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 21 DÉCEMBRE 2012

M. JEAN-PIERRE TURON